

La semaine dernière, j'ai demandé au gouvernement si, dans le cadre de son plan de réduction ou d'élimination du déficit, il songeait à appliquer aux prestations de la Sécurité de la vieillesse de nouvelles mesures de récupération fondées sur le revenu des ménages plutôt que sur le revenu individuel. En outre, j'ai demandé au gouvernement s'il songeait à relever l'âge auquel les Canadiens peuvent commencer à toucher des prestations de la Sécurité de la vieillesse. Madame le leader du gouvernement a certes répété que le gouvernement avait pour objectif de réduire le déficit, mais elle n'a pas répondu à ma question.

Cependant, dans le *Winnipeg Sun* de lundi, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a répondu à ma question. Selon ce journal, M. David Walker a dit:

Nous n'allons pas faire cela aux Canadiens. C'est une question si délicate qu'annoncer maintenant d'autres mesures de récupération touchant la Sécurité de la vieillesse ou un changement d'âge ne ferait que créer des sentiments négatifs.

Honorables sénateurs, la ministre pourrait-elle confirmer, compte tenu du débat sur la récupération touchant le crédit de personne âgée actuellement en cours à l'autre endroit, que M. Walker parlait au nom du gouvernement. La ministre pourrait-elle également informer le Sénat des autres options envisagées pour éliminer les déficits annuels dans le but de réduire l'énorme dette du gouvernement fédéral? De plus, la ministre pourrait-elle faire taire les rumeurs au sujet de l'imposition des REER ou de l'abaissement du plafond des REER?

**L'honorable Joyce Fairbairn (leader du gouvernement):** Honorables sénateurs, en ce qui concerne d'abord la réduction du déficit, les intentions du gouvernement sont très claires et fermes. Le déficit sera ramené à 3 p. 100 du PIB d'ici trois ans. Dans les débats de la semaine dernière, j'ai également ajouté que le but ultime du gouvernement est d'éponger le déficit.

J'ai dit dans cette enceinte qu'une étude était en cours sur la question des pensions et sur la manière dont les Canadiens pourront remplir leurs obligations dans les années à venir. Cette étude, comme d'autres l'ont dit, y compris le premier ministre, n'aura aucun effet sur les pensionnés actuels.

Cependant, je comprends l'inquiétude du sénateur au sujet de la récupération et des REER, mais je dois dire que je ne peux pas lire dans l'esprit du ministre des Finances et que je ne tenterai pas de le faire. Force nous est donc d'attendre le dépôt du budget.

**Le sénateur Jessiman:** Madame le leader du gouvernement pourrait-elle nous confirmer ou infirmer que David Walker parlait au nom du gouvernement lorsqu'il a donné la réponse que j'ai citée?

**Le sénateur Fairbairn:** Sénateur Jessiman, je veux vérifier la déclaration et consulter mes collègues.

## LA DÉFENSE NATIONALE

### LA PROPORTION DE DÉPENSES NON MILITAIRES DANS LE BUDGET DU MINISTÈRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**L'honorable John Sylvain:** Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Elle ne concerne pas le contenu du rapport du vérificateur général, mais

plutôt un élément qui ne s'y trouve pas et qui devrait y figurer, à mon avis.

Les représentants du bureau du vérificateur général ont comparu devant le Comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada et ont signalé que le budget de la Défense renfermait une partie importante de dépenses non militaires consacrées au développement régional. Ces représentants ont même qualifié le budget de la Défense de «budget militaire plus». Leurs témoignages se trouvent aux pages 27:19 à 27:22 des procès-verbaux.

Madame le leader du gouvernement pourrait-elle nous dire quelle proportion du budget de la Défense représente ce «plus» et à quelles fins les sommes en cause sont employées? Autrement dit, en dehors des sommes réservées au développement régional, quels montants sont vraiment consacrés à la défense militaire de notre pays?

**L'honorable Joyce Fairbairn (leader du gouvernement):** Honorables sénateurs, je remercie le sénateur Sylvain de sa question. Je me ferai un plaisir de la transmettre au ministre de la Défense nationale et de vous faire part de sa réponse.

## REVENU CANADA

### LES MODIFICATIONS À LA TAXE D'ACCISE SUR LE TABAC—L'INÉGALITÉ DU TRAITEMENT DES PROVINCES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**L'honorable Mira Spivak:** Honorables sénateurs, en février, lorsque le gouvernement a réduit la taxe d'accise fédérale sur les produits du tabac, il a créé un régime fiscal très déformé et très injuste. Non seulement il a réduit la taxe fédérale de 5 \$ la cartouche de cigarettes dans tout le pays, mais il a également dit aux provinces qu'il égalerait toute réduction qu'elles décideraient d'apporter à leurs taxes sur le tabac, jusqu'à concurrence de 10 \$ la cartouche.

Ainsi, les Canadiens à l'ouest de la frontière entre le Manitoba et l'Ontario et ceux de Terre-Neuve paient une taxe fédérale presque deux fois supérieure à celle que paient les acheteurs de produits du tabac en Ontario, au Québec ou dans l'Île-du-Prince-Édouard. Depuis près de dix mois, les fumeurs du Manitoba, par exemple, paient une taxe d'accise fédérale de 10,85 \$ sur une cartouche de cigarettes, en plus d'une TPS de 2,80 \$, tandis que les consommateurs du Québec paient une taxe d'accise de 5,85 \$ et une TPS de 1,75 \$. En Ontario, les fumeurs paient au total des taxes fédérales de 7,66 \$ chaque fois qu'ils achètent une cartouche de cigarettes, tandis que ceux de la Colombie-Britannique paient 14,13 \$.

Le gouvernement a justifié ce degré d'injustice en invoquant la nécessité de réduire la contrebande de cigarettes, qui se fait surtout dans le centre du Canada. Or, cette contrebande a diminué radicalement. Avec l'adoption du projet de loi C-11, le gouvernement accorde aux forces policières les moyens de lutter contre une réapparition de cette contrebande.

Voici la question que je voudrais poser au leader du gouvernement au Sénat. Le gouvernement corrigera-t-il rapidement ce déséquilibre en élevant la taxe d'accise dans les provinces où elle est beaucoup trop faible? Quand le gouvernement supprimera-t-il une mesure qui revient en fait à un avantage éhonté pour les fumeurs des provinces où l'on achetait la majeure partie des cigarettes de contrebande?